

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°42_CC_2021_CCDS

MODIFICATION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCDS AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS

Séance du 8 juin 2021

Date de convocation : 26 mai 2021

L'an deux mil vingt et un et le huit juin à onze heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'auditorium du complexe Sinnaryouz de la ville de Sinnamary, sous la présidence de Monsieur Michel-Ange JÉRÉMIE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Michel-Ange JÉRÉMIE, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Pierre MIRABEL, Michelle ORIZONO HORTH, Célia TARQUIN, Céline ZULÉMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

François RINGUET à Véronique JACARIA,
Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE,
Lauric SOPHIE à Michel-Ange JÉRÉMIE,
Eliette BEAUFORT à Michel-Ange JÉRÉMIE,
Jean-Raymond HORTH à Pierre MIRABEL,
Martine PAPAIX à Céline ZULEMARO,

Absents excusés :

Françoise FREDOC, Valeria COELHO MACIEL, Francine GANE,

Absents non excusés :

Denis BURLLOT, Annick ANDRE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Célia TARQUIN.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibérations n°61-CC-2020-CCDS et 07-CC-2021-CCDS, le conseil communautaire a désigné ses représentants à siéger au sein des instances des organismes extérieurs.

Tenant compte des nouvelles demandes, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer comme suit :

ORGANISME	INSTANCE	MEMBRES	
		TITULAIRE	SUPPLEANT
SAMUSOCIAL	Conseil d'administration	-	-
Grand Port Maritime	Conseil de surveillance	-	- Yves VANG
	Conseil d'administration	-	- Yves VANG
GIP SAFER GUYANE	Conseil d'administration	-	-
Conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement	Conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement	- Eliette BEAUFORT	- Céline REGIS

»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et autorisant également la prorogation ou la réactivation des mesures sociales dérogatoires au-delà du 31 décembre 2021.

Vu la loi n° 2021-160 prolongeant l'état d'urgence sanitaire en cours jusqu'au 1er juin 2021 au plus tard ;

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai relative à la gestion de la crise sanitaire- prorogation de l'état d'urgence sanitaire en Guyane jusqu'au 30 septembre 2021 ;

Vu l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

CONSIDERANT la délibération n°61-CC-2020-CCDS désignant les représentants de la CCDS au sein des organismes extérieurs ;

CONSIDERANT la délibération n°07- CC-2021-CCDS modifiant la délibération n° n°61-CC-2020-CCDS désignant les représentants de la CCDS au sein des organismes extérieurs – Office de tourisme intercommunal des savanes ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 08 juin 2021 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : MODIFIE et DESIGNE les représentants de la CCDS au sein des organismes extérieurs comme suit :

ORGANISME	INSTANCE	MEMBRES	
		TITULAIRE	SUPPLEANT
SAMUSOCIAL	Conseil d'administration	Pierre Richard AUGUSTIN	Diana JAMES
Grand Port Maritime	Conseil de surveillance	Lauric SOPHIE	Yves YANG
	Conseil d'administration	Lauric SOPHIE	Yves VANG
GIP SAFER GUYANE	Conseil d'administration	François RINGUET	Michel-Ange JÉRÉMIE
Conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement	Conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement	Eliette BEAUFORT	Céline REGIS

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 12
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 06
Nombre de votants : 23
Pour : 23
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Sinnamary, en séance publique, le 8 juin 2021.

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président absent,

Par délégation,

Le 1^{er} Vice-Président,


Michel-Ange JÉRÉMIE



Yalémi TIOUKA

De: Tatiana FALGAYRETTE
Envoyé: mercredi 16 juin 2021 11:34
À: Secrétariat DGS
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20210616-12386.xml; 973-200027548-20210608-42_CC_2021_CCDS-DE-1-2_12475.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 16 juin 2021 10:05

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana FALGAYRETTE <Tatiana.FALGAYRETTE@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-06-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 42_CC_2021_CCDS

Objet acte: MODIFICATION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.3-Designation de représentants

Identifiant Acte: 973-200027548-20210608-42_CC_2021_CCDS-DE
